

DESTINATAIRES : À tous les intervenants et gestionnaires de la DPD

EXPÉDITEUR : Marie-Ève Garon, adjointe au directeur

DATE : 6 mars 2023

OBJET : **Identification des usagers à risque suicidaire au SIPAD**

Afin de s'assurer d'agir en prévention lorsque des comportements à risque suicidaire sont présents ou lors d'idéations suicidaires, il est requis d'indiquer l'information dans la section « Information santé » au dossier SIPAD de l'utilisateur. Cela ajoutera un triangle d'avertissement afin de rappeler l'information à tous les intervenants impliqués au dossier de l'utilisateur.

Voici inscrire l'information au SIPAD :

Info santé

LISTE DES INFORMATIONS SANTÉ

0 élément(s) Page : 1

Date début	Date fin	Type info santé	Notifié par	Spécialiste(s) santé	Spécialité
Recherche infructueuse suivant les critères spécifiés.					

[Nouvelle recherche](#) [Retirer le filtre](#)

INFORMATION SANTÉ

*** Champs obligatoires**

[Créer](#) [Supprimer](#) [Enregistrer](#)

* Type : Comportement suicidaire

Précisez s'il y a lieu (80 car.)

* Date début : Date fin :

* Alerte : ☐ Non ☒ Temporaire ☐ Permanente

* Notifié par : UA : Étab. : Responsable fin alerte :

Diagnostic : Remarque (2000 car.) : Pièce jointe :

Nom spécialiste santé : Spécialité : Tel. : Municipalité :

Voici ce qui est inscrit concernant cet avis dans le guide SIPAD :

Champ	Description
Type	Comportement suicidaire
Précisez (80 car.)	Toujours inscrire une précision au type choisi. Chaque « précision » doit correspondre au type précédemment sélectionné.
Date début	Date du début de l'info. santé ou date du diagnostic posé.
Date fin	Date de fin de l'info. Santé. Elle masque l'icône alerte dans le bandeau entête, s'il y avait une alerte associée.
Alerte	Temporaire
Notifié par :	Nom de l'infirmière ou de l'intervenant pivot qui rajoute l'Info-Santé.
Responsable fin alerte	inscrire le nom de l'intervenant pivot qui met fin à l'alerte.
Remarque (2000 car)	Dans le cas d'une fin du <u>comportement suicidaire</u> , inscrire le # de la note évolutive qui le justifie
Pièce jointe	Vous réferez au Guide de classement des documents https://intranet.cisssmo.rtss.qc.ca/fr/page/nos-directions/direction-des-programmes-deficiences
Nom spécialiste santé	Inscrire le nom du professionnel ayant déclaré le diagnostic (Nom de famille, prénom), si applicable
Spécialité	Choisir parmi la liste déroulante (titre d'emploi), si applicable

Par la suite, ces informations devront être validées chaque année, soit lors de la mise à jour du plan d'intervention de l'usager ou lors de la réception du rapport annuel qui sera produit par l'équipe SIPAD (en janvier de chaque année). Cette démarche permettra d'évaluer si l'usager demeure à surveiller ou non et ainsi d'ajuster l'information pertinente à son dossier en conséquence (maintien ou retrait de l'alerte). Pour ce faire, des indicateurs de fin d'alerte seront travaillés prochainement afin de guider les intervenants dans ce processus.

Nous vous rappelons que l'ensemble des documents disponibles en matière de prévention du suicide sont disponibles sur l'intranet. Nous vous invitons à en prendre connaissance!

<https://intranet.cisssmo.rtss.qc.ca/fr/page/nos-directions/direction-des-programmes-sante-mentale-et-dependance/prevention-du-suicide>

MEG